



An initiative of

In partnership with



Règlement 2019

Article 1. Introduction	2
Article 2. Objectif du Prix.....	2
Article 3. Critères d'éligibilité	2
Article 4. Formulaire de candidature	2
Article 5. Soumission du dossier de candidature	3
Article 6. Jury et processus de sélection	3
Article 7. Critères de sélection	4
Article 8. Proclamation du Prix.....	4
Article 9. Distinction du ou de la lauréat-e et éventuel-le-s nommé-e-s.....	4
Article 10. Engagements du ou de la lauréat-e et des nommé-e-s.....	5
Article 11. Information des candidats.....	5
Article 12. Propriété et utilisation des documents	5
Article 13. Calendrier	5
Article 14. Portée du règlement	6
Article 15. Coordonnées de contact.....	6
Annexe 1. Critères de sélection	7
Annexe 2. Développement durable, développement soutenable	10



Avec le support de



En partenariat avec



Article 1. Introduction

Les *Master's Thesis Awards for Future Generations* (Prix pour un mémoire de fin d'études) forment une famille de Prix d'excellence, initiée par la Fondation pour les Générations Futures (ci-après la Fondation). Ils sont organisés dans le cadre de son initiative « HERA - *Higher Education & Research Awards for Future Generations* », en partenariat avec le Fonds Philippe Rotthier pour les Générations Futures, la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale.

Le *Master's Thesis Award for Future Generations – Sustainable & Responsible Finance* est organisé en partenariat avec le réseau Financité.

Article 2. Objectif du Prix

Le Prix, d'un montant de 2 500 euros, récompense annuellement des mémoires qui adoptent une approche systémique, à 360°, propre à un développement soutenable pour faire avancer la réflexion et/ou les pratiques liées à la finance. Il s'agit plus concrètement des activités du secteur financier, dont notamment la gestion d'actifs, les services bancaires, les assurances et l'analyse financière et des systèmes et marchés financiers, ainsi que des politiques financières qui les régulent ou facilitent.

Le Prix s'adresse aux titulaires d'un diplôme de Master dans le domaine de l'économie, principalement les étudiant(e)s et jeunes diplômé(e)s en **sciences économiques**, ainsi que les étudiant(e)s et jeunes diplômé(e)s des **différentes Business Schools**. Les candidatures issues d'autres facultés seront acceptées pour autant qu'elles répondent aux critères d'éligibilité.

Article 3. Critères d'éligibilité

Pour être éligible à l'édition 2019 du Prix, le candidat devra nous faire parvenir un mémoire qui :

- répond à l'objet du Prix énoncé à l'article 2 ;
- a obtenu le grade distinction au minimum ;
- a été défendu entre le **01.01.2017 et le 10.10.2018**, au sein d'une haute école ou établissement d'enseignement universitaire francophone, reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- est de niveau master ;
- se caractérise par une approche systémique, à 360°, intégrant les 4 dimensions propres à un développement soutenable : l'environnement, le social, la prospérité et la participation ;

Les mémoires de fin d'études de niveau 'master complémentaire' ne sont pas éligibles.

Les candidats finalistes d'une édition précédente du Prix ne peuvent pas présenter à nouveau leur candidature.

La Fondation se réserve le droit d'écarter les travaux qui manifestement ne répondent pas à ces critères.

Article 4. Formulaire de candidature

Le formulaire de candidature dûment complété, téléchargeable sur www.fgf.be/hera comporte :

- une fiche d'identification de l'auteur et de son mémoire de fin d'études ;
- un résumé du projet, exposant de manière concise le mémoire de fin d'études et sa problématique et expliquant en quoi l'objet d'étude aborde des enjeux de société majeurs et en quoi l'approche suivie est innovante et a valeur d'exemple ;
- une explication de la contribution du mémoire de fin d'études à la transition vers un développement soutenable. En quoi le traitement du sujet étudié intègre les principes du développement soutenable ? Quatre dimensions sont développées, les « 4P » du développement soutenable : People, Planet, Prosperity et Participatory governance (voir *Article 6. Critères de sélection et annexe pour plus de détails*) ;
- un espace facultatif permettant au candidat d'émettre des suggestions de valorisation spécifique de son travail ;

- un curriculum vitae et une photo d'identité ;
- 1 à 3 images représentatives (plans, coupes, photographies) illustrant le sujet traité.

Le formulaire de candidature sera obligatoirement rédigé en français. Le mémoire de fin d'études peut toutefois avoir été rédigé en français ou en anglais.

Il n'y a pas de limite d'âge, ni de condition de nationalité à la participation à ce Prix.

Article 5. Soumission du dossier de candidature

La date limite de soumission des dossiers de candidature est le 10 octobre 2018 à minuit.

Le mémoire ou le travail de fin d'études, le formulaire de candidature, le Curriculum Vitae et les éventuelles annexes sont à renvoyer au secrétariat du Prix (voir *Article 15. Coordonnées de contact*) dûment complétés, uniquement sous forme électronique, par email (éventuellement via le service gratuit de transfert de fichiers lourds <https://www.wetransfer.com> ou un service équivalent).

La Fondation enverra au candidat un accusé de réception par courrier électronique dans les 3 jours ouvrables qui suivent la réception du dossier de candidature (à l'exception du 15/07/2018 au 25/08/2018 inclus, période pour laquelle les accusés de réception seront envoyés au plus tard fin août). La participation au Prix est définitive après confirmation de la réception du dossier par la Fondation. En cas de doute quant à la bonne réception, le candidat peut contacter la Fondation.

Si nécessaire, la Fondation contactera le candidat pour lui demander d'apporter des éclaircissements sur certains aspects du dossier.

Article 6. Jury et processus de sélection

La Fondation s'assurera de la recevabilité des candidatures envoyées au secrétariat du Prix sur base des critères d'éligibilité détaillés à l'article 3. En cas de doute, le/la Président-e du jury sera consulté-e et son avis fera loi.

Un jury indépendant, distinct de la Fondation et multidisciplinaire, est chargé de la sélection du Lauréat suivant les critères détaillés à l'article 7. Il sera composé de maximum 8 personnalités belges ou étrangères issues du monde scientifique, des médias, du monde économique et du secteur associatif en prise avec l'objet de la Fondation. La composition du jury sera rendue publique sur www.fgf.be/hera.

La sélection se déroule en deux tours.

Premier tour : les formulaires de candidature sont analysés individuellement par les membres du jury. Ceux-ci se basent **uniquement sur les formulaires de candidature** pour sélectionner les candidats qui participent au deuxième tour, c'est-à-dire les finalistes de l'édition. Ces finalistes réaliseront un poster de présentation de leur travail qui sera présenté à la réunion de délibération du jury¹.

Deuxième tour : les jurés analysent individuellement de manière approfondie les formulaires de candidature et les mémoires des finalistes. Le jury se réunit pour délibérer et désigner maximum 3 nominés parmi lesquels figure l'éventuel lauréat (maximum 1).

Dans les cas où il y aurait moins de 6 candidats au Prix, seul le deuxième tour du jury est maintenu.

¹ Les posters du ou de la lauréat-e et des nominé-e-s seront exposés lors de la soirée de proclamation des Prix.

Le jury est souverain dans ses décisions, dans l'interprétation et dans l'application du règlement. Ses décisions sont prises au consensus, si le consensus n'est pas obtenu, les décisions seront alors prises par vote à la majorité simple.

Le jury se réserve le droit de ne pas choisir de lauréat.

Article 7. Critères de sélection

Les mémoires ou travaux de fin d'études candidats qui satisfont aux critères d'éligibilité seront soumis au jury.

Le jury vise à distinguer les dossiers candidats qui répondent au mieux aux critères suivants :

1. Réponse soutenable à un enjeu majeur pour la société

Les mémoires ou travaux de fin d'études devront avoir investigué et contribué à apporter des réponses soutenables à un ou plusieurs des enjeux fondamentaux de développement soutenable auxquels nos sociétés font face, conceptualisés autour des 17 Objectifs de Développement Durable définis par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté lors du sommet historique de l'ONU en 2015 (<http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>).

2. Approche systémique, à 360°

Les mémoires ou travaux de fin d'études se caractériseront par une approche intégrative, systémique, à 360°, dans le traitement de l'objet d'étude : formulation des questions de recherche, choix des données à analyser, analyse ou développement du projet, formulation des conclusions. Cette approche systémique se positionnera autant que possible par rapport à l'intégration des 4 dimensions du développement soutenable (« 4 P ») : l'environnement (planet), le social (people), la prospérité (prosperity) et la participation (participation).

3. Innovation soutenable

Le mémoire devra avoir débattu ou proposé une alternative innovante et soutenable par rapport aux modes classiques actuels « non soutenables » d'action et/ou de cadre de réflexion. Si une alternative n'est pas encore imaginable, les conditions de la recherche d'une telle alternative devront avoir été étudiées.

Ces 3 points sont détaillés dans l'Annexe 1 de ce règlement.

Article 8. Proclamation du Prix

Le Prix sera remis lors d'une séance de proclamation publique en présence des membres du jury, des partenaires d'HERA, du milieu académique, de la presse et d'invités extérieurs, au printemps 2019 (la date officielle sera confirmée fin 2018).

Une campagne de valorisation médiatique suivra la séance de proclamation publique.

Article 9. Distinction du ou de la lauréat-e et éventuel-le-s nominé-e-s

L'auteur du mémoire lauréat / nominé reçoit le titre de « **Lauréat-e du / Nominé-e au Master's Thesis Award for Future Generations - Sustainable & Responsible Finance 2019** ».

Le Prix consiste en un montant de 2500 € remis au ou à la lauréat-e. Ce montant est remis, au choix du ou de la lauréat-e, soit sur son compte personnel, soit sur le compte d'une institution de recherche auprès de laquelle il ou elle collabore s'il ou elle le juge utile dans le cadre de la valorisation de son mémoire de fin d'études.

En outre, la Fondation valorisera les différents textes relatifs au mémoire de fin d'études lauréat auprès des médias et de ses réseaux de contact. La Fondation pourra en faire de même des documents, repris à l'article 4 ci-dessus, relatifs aux mémoires de fin d'études nominés. L'ensemble des documents produits dans le cadre du présent Prix pourra être référencé sur le site de la Fondation.

Article 10. Engagements du ou de la lauréat-e et des nominé-e-s

Le ou la lauréat-e et les nominé-e-s s'engagent à :

- Participer à la campagne de médiatisation et promotion des mémoires primés qui sera organisée par la Fondation : présentation sur le site web www.fgf.be/hera, publication, communiqué de presse, montage power point... ;
- Participer à la journée des nominés, destinée à se faire rencontrer les nominés et à préparer la Cérémonie de Remise de Prix, ainsi qu'à la Cérémonie de Remise des Prix même pour recevoir son prix et présenter son travail ;
- Autoriser le téléchargement du mémoire (sauf clause de confidentialité) sur le site web www.fgf.be/hera ;
- Participer à d'éventuelles présentations du Prix à de futurs candidats.
- Accepter de figurer dans une base de données constituée et utilisée par la Fondation dans le cadre de ses missions.

Article 11. Information des candidats

Aucune information concernant la suite réservée à un dossier de candidature ne pourra être donnée avant la fin de la procédure de sélection. Les résultats de la sélection seront publiés lors de la proclamation du ou de la lauréat-e et des nominé-e-s sur le site de la Fondation.

Les candidats dont le dossier de candidature n'a pas été admis (jugé inéligible) ainsi que les candidats dont le dossier de candidature a été sélectionné mais pas primé (ni lauréat, ni nominé) en seront informés par écrit.

Article 12. Propriété et utilisation des documents

Les participants conservent tous les droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des documents remis à la Fondation dans le cadre de leur candidature, y compris le droit d'auteur.

La Fondation est toutefois autorisée par les candidats à reproduire, distribuer et communiquer tout ou partie de ces documents, de manière non commerciale en attribuant clairement la paternité à l'auteur, sans accord préalable de celui-ci et sans rémunération de droits d'auteur.

Article 13. Calendrier²

Juin 2018 :	Lancement de l'appel à candidatures
10.10.2018 :	Clôture des candidatures
Printemps 2019 :	Évènement public de proclamation et de remise du Prix, suivi d'une campagne de valorisation des travaux primés.

² La Fondation se réserve le droit, quel qu'en soit le motif, de modifier le présent calendrier. Le cas échéant, elle s'engage à en informer les participants qui se sont manifestés.

Article 14. Portée du règlement

La remise d'un dossier de candidature implique l'acceptation du présent règlement qui ne pourra être contesté.

Les cas qui ne seraient pas couverts par le présent règlement ou qui donneraient lieu à des différends concernant l'interprétation, l'évaluation, la recevabilité des travaux et/ou des candidats seront irrévocablement tranchée par la Fondation.

Article 15. Coordonnées de contact

Louise Stokart

HERA

Fondation pour les Générations Futures

Rue de l'Arsenal 4 - BE 5000 Namur

Tél 02 888.84.24 - Email : hera@fgf.be

Annexe 1. Critères de sélection

Les mémoires ou travaux de fin d'études candidats qui satisfont aux critères d'éligibilité seront soumis au jury. Le jury vise à distinguer les dossiers candidats qui répondent au mieux aux critères suivants :

1. Réponse soutenable à un enjeu majeur pour la société

Les mémoires ou travaux de fin d'études devront avoir investigué et contribué à apporter des réponses soutenables à un ou plusieurs des enjeux fondamentaux de développement soutenable auxquels nos sociétés font face, conceptualisés autour des 17 Objectifs de Développement Durable définis par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté lors du sommet historique de l'ONU en 2015 (<http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>).

2. Approche systémique, à 360°

Le développement soutenable représente un défi pour l'éducation supérieure, la recherche scientifique et la production de connaissances en général : il met en avant l'intégration d'éléments en interactions complexes, là où la science moderne et les disciplines traditionnelles se sont attachées à démultiplier la décomposition des objets de recherche, débouchant sur des savoirs spécialisés.

Ainsi, les mémoires ou travaux de fin d'études se caractériseront par une approche intégrative, systémique, à 360°, dans le traitement de l'objet d'étude : formulation des questions de recherche, choix des données à analyser, analyse ou développement du projet, formulation des conclusions.

Cette approche systémique se positionnera autant que possible par rapport à l'intégration des 4 dimensions du développement soutenable (« 4 P ») : l'environnement (planet), le social (people), la prospérité (prosperity) et la participation (participation).

Des exemples de points d'attention généraux et adaptés au domaine de l'architecture sont présentés ci-dessous pour chacune de ces 4 dimensions (cf. « Pistes pour intégrer les différentes dimensions du développement soutenable »).

Important !

Il n'est pas attendu que les mémoires présentés rencontrent l'ensemble des préoccupations présentées ci-dessous (cf. « pistes pour intégrer les différentes dimensions du développement soutenable »). Ils sont à envisager comme des points d'attention potentiellement pertinents dans un mémoire qui veut intégrer les différentes dimensions du développement soutenable par rapport au domaine de l'architecture. Ils ne sont évidemment pas exhaustifs ni tous d'égale pertinence pour le traitement d'un objet d'étude particulier.

L'humain (People)

L'impact sur le bien-être des êtres humains, aux niveaux local et global, à court et long terme.

Exemples de questionnements clés (non exhaustifs) : responsabilité sociale et éthique, accessibilité au plus grand nombre, équité sociale et solidarité, intégration, lutte contre la paupérisation, santé, cadre de vie, éducation et formation, amélioration des liens sociaux et convivialité...

Plus particulièrement, pour ce qui concerne les travaux liés à la finance, notamment :

- Accès aux produits et services financiers ;
- ISR (investissement socialement responsable), impact investment ;
- Interdiction de la spéculation sur certains produits de base (alimentation, terres agricoles...) ;
- Fonds soutenables ;
- Incitations, subsides et dépenses publiques orientés vers les initiatives sociales et inclusives ;
- Taxe sur les transactions financières ;
- Régulation sociale du système financier.

L'environnement (Planet)

L'impact sur l'environnement pris au sens large, aux niveaux local et global, à court et long terme.

Exemples de questionnements clés : éco-efficience / impact limité ou positif sur l'environnement et le cadre de vie, climat & gaz à effet de serre, utilisation rationnelle de l'énergie, respect de la nature, sa biodiversité et ses ressources, prévention et gestion des déchets et pollutions, utilisation raisonnée de l'espace ...

Plus particulièrement, pour ce qui concerne les travaux liés à la finance, notamment :

- ISR (investissement socialement responsable), impact investment (p.ex. low-carbon economy), social impact bonds ;
- Désinvestir le secteur des économies fossiles et d'autres secteurs nuisibles ;
- Fonds soutenables ;
- Obligations vertes ;
- Marchés verts (p.ex. certificats verts) ;
- Incitations, subsides et dépenses publiques orientés vers les initiatives favorisant les énergies renouvelables, la biodiversité, technologies propres... ;
- Taxe sur les activités nuisibles à l'environnement ;
- Régulation environnementale du système financier ;
- Financements/Microcrédits pour des initiatives respectueuses de l'environnement.

La prospérité (Prosperity)

L'impact économique au sens large, c'est-à-dire tout ce qui permet d'augmenter/de maintenir durablement les ressources économiques (monétaires ou non monétaires...), des personnes/organisations et de la collectivité.

Exemples de questionnements clés : approche en coût global et viabilité économique sur le long terme, flexibilité par rapport aux évolutions futures, performance au niveau collectif et pas seulement individuel, utilisation de modèles de financement innovants, transparence des finances et coûts, diversité de financement / autonomie financière, éventuels échanges non monétaires complémentaires (trocs, dons, volontariat) et clarté des comptes, autonomie, solidité par rapport à une évolution des conditions économiques (taux d'intérêt, taxes, inflation), non privatisation des biens communs...

Plus particulièrement, pour ce qui concerne les travaux liés à la finance, notamment :

- Gestion des risques et des opportunités liés aux réalités environnementales et sociales (impacts sur les performances financières des clients, profils de risque du portefeuille de prêts et de placements...) ;
- Opportunités commerciales sociales ou environnementales ;
- Stabilité bancaire ;
- Diversité bancaire ;
- Réputation management, RSE des banques ;
- Crédit pour des projets responsables, micro-crédits ;
- Prévention du surendettement ;
- Crowdfunding ;
- Monnaies citoyennes (favoriser l'économie locale).

La gouvernance participative (Participatory governance)

Tout ce qui touche à la manière de procéder pour la prise de décisions, à la participation de chacun, aux enjeux de démocratie : qui est écouté, qui décide, qui agit, qui bénéficie, qui est affecté par les conséquences.

Exemples de questionnements clés : transparence et pédagogie, prise en compte des besoins et aspirations de toutes les parties, gestion pacifique des conflits ...

Plus particulièrement, pour ce qui concerne les travaux liés à la finance, notamment :

- Transparence du système financier ;
- Contrôle démocratique de la finance ;
- Éducation financière ;
- Actionnariat engagé ;
- Crowdfunding ;
- Meilleure information concernant les risques et opportunités liés au développement soutenable dans les indices de benchmarking, les notations financières, les normes comptables... ;
- Inclusion du prix des externalités environnementales et sociales, monétiser les risques ;
- Monitoring au niveau de la performance en matière de soutenabilité (KPI).

3. « Innovation soutenable »

Dans un cadre d'analyse global décrit ci-avant, les travaux de fin d'études devront avoir débattu ou proposé une alternative innovante et soutenable par rapport aux modes classiques actuels « non soutenables » d'action et/ou de cadre de réflexion. Si une alternative n'est pas encore imaginable, les conditions de la recherche d'une telle alternative devront avoir été étudiées.

Il n'y a pas de pondération mathématique de ces différents critères. Le jury appréciera dans quelle mesure les mémoires de fin d'études répondent au mieux de manière particulière et globale à chacun de ces trois critères. En cas d'ex aequo, le critère de l'approche systémique à 360° sera prépondérant.

Annexe 2. Développement durable, développement soutenable

Une société « générations futures admises »

Pour la Fondation, la vision d'une société soutenable, une société « *générations futures admises* », est celle d'une société qui persiste et prospère, qui offre une grande qualité de vie pour tous ses habitants, de manière juste et équitable. Une société où les besoins de tous sont satisfaits, maintenant et demain, en respectant les limites des écosystèmes et ressources naturelles, dont toute vie dépend. Une société où les citoyens gardent la maîtrise démocratique du choix de leurs modes de développement.

Par « développement soutenable », la Fondation entend « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (3).

Le terme *développement* met l'accent sur le concept de satisfactions des **besoins** de tous, avec une attention particulière pour les plus démunis. Le terme *soutenable* met quant à lui l'accent sur les **limitations** que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

Approche à 360°

Un mode de développement soutenable doit, dans ses choix et pratiques, adopter une **approche systémique, à 360°**. Il s'agit de conjuguer simultanément et harmonieusement 4 dimensions (les « 4 P ») : sociale (*People*), environnementale (*Planet*), économique (*Prosperity*) et organisationnelle (*Participatory governance*), à la fois dans l'espace (ici et ailleurs, chaque habitant de la planète ayant le même droit humain aux ressources de la Terre) et dans le temps (les générations actuelles ont le droit d'utiliser les ressources de la Terre mais le devoir d'en assurer la pérennité dans le long terme pour les générations à venir).

Il importe selon la Fondation que les alternatives porteuses d'un développement soutenable, soient, tant dans leur fond que dans leur forme, acceptables, **viables** et supportables par la population. Sans cela, elles n'ont aucune chance d'être appliquées à long terme et ne seront pas porteuses du changement escompté. Il s'agit de permettre à chacun d'être **impliqué** et valorisé dans la définition et la construction de perspectives.

Durable ou soutenable ?

Le terme « durable » (développement durable) reflète moins que « soutenable » cette préoccupation de viabilité pour, et acceptation par, la population. C'est pourquoi la Fondation se réfère davantage au « développement soutenable ». Elle utilisera néanmoins de manière indifférenciée ces deux appellations - durable et soutenable - de façon à ne pas alimenter de querelle sémantique.

La Fondation s'inscrit résolument en faux contre une utilisation dévoyée de l'expression développement durable (par exemple, lorsque l'on parle de manière par trop restrictive de croissance durable).

Valeurs sous-jacentes

L'approche systémique d'un développement soutenable s'appuie sur des valeurs. Nombre d'entre elles sont exposées ci-dessous sans ordre de priorité.

Valeur d'humanité : Ses indicateurs sont le respect, la solidarité et l'équité entre les hommes et entre les sociétés ; le respect de la nature et du vivant ; la possibilité pour chaque être humain d'aujourd'hui et de

³ Définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le Rapport « Notre Avenir à Tous », dit « Rapport Brundtland », soumis à l'Assemblée nationale des Nations-Unies en 1987.

Le Sommet de la Terre (Rio de Janeiro - 1992) met en lumière l'insoutenable du modèle occidental de développement. La préoccupation économique exclusive pratiquée depuis quelques décennies engendre des dégâts environnementaux et sociaux considérables dont l'étendue se révèle progressivement. Des dégâts qui, à terme, infléchiront notre niveau de vie et qui, plus grave encore, hypothèquent gravement le potentiel des générations à venir.

Un tel développement porte les germes de sa destruction. Il n'est pas soutenable. A ce même Sommet de la Terre, la Communauté Internationale adopte le concept de développement soutenable, véritable projet mondial pour le XXI^e siècle.

demain de disposer de l'essentiel et d'avoir une vie digne. Elle est donc aussi tournée vers une justice sociale qui accorde notamment la priorité aux besoins des plus démunis.

Valeur de citoyenneté : par cette valeur, il s'agit de (ré)apprendre que chaque homme est citoyen du monde, habitant d'une terre unique et membre de la communauté humaine. Cette citoyenneté ne peut se concevoir sans accroissement des capacités individuelles et collectives de participation aux processus de décision collective (démocratie active) relatifs notamment aux problèmes de développement humain et d'environnement.

Valeur de responsabilité : individus, associations, entreprises, médias, États et organismes internationaux sont co-responsables de la construction d'une harmonie des sociétés et des hommes entre eux et avec leur milieu, et donc du destin de l'humanité. Le standard de vie occidental et le niveau de prélèvements et de rejets qui y sont liés est insoutenable et non reproductible à l'échelle de la planète. Cela entraîne l'obligation pour les tenants de ce standard d'une profonde modification des comportements.

Valeur de sauvegarde : la Terre léguée par nos ancêtres n'appartient pas à nous seuls, nous la devons aussi aux générations futures. Dans leur réponse aux besoins du présent, les sociétés humaines doivent respecter les limites et les rythmes des écosystèmes, afin de ne pas compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Valeur de prudence et principe de précaution : l'évaluation et la maîtrise des risques présents et futurs doivent être acquises avant la mise en œuvre de nouveaux produits ou techniques. En cas de risques environnementaux graves, l'absence de certitude scientifique ne dispense pas de prendre des mesures préventives.

Valeur de diversité et valeur de créativité : la diversité des cultures et du vivant est un patrimoine commun à préserver, tout comme les ressources humaines de créativité et de capacité d'entreprendre au service des besoins d'aujourd'hui et des défis de demain.